

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE Printemps 2019

| | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> ROLLER : 30 € pour 7 cours : 26 avril, 10 mai, 17 mai, 24 mai, 7 juin, 21 juin, 28 juin 2019 | Cour de l'école publique J. Golly, Thorigny, de 17h à 18h |
| amener un casque et une bouteille d'eau- Pointure si prêt de rollers : | |

| | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> VÉLO ENFANT : 20 € (7 cours, à partir du 15 mai) (pas de séance le mercredi 29 Mai) amener un casque et une bouteille d'eau (chaussures fermées obligatoires) | <input type="checkbox"/> mercredi 16h à 17h <input type="checkbox"/> mercredi 17h à 18h | Parking à coté du THOR' ESPACE et déplacements encadrés sur la commune |
|--|--|--|

L'ENFANT :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

F

G

Si enfant mineur, le représentant légal

| | |
|---|---|
| Mère : Nom : Prénom : Adresse postale : Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse mail (indispensable pour être informé des changements éventuels de cours) : | Père : Nom : Prénom : Adresse postale (si différente) Téléphone fixe : Téléphone portable : Adresse mail (indispensable pour être informé des changements éventuels de cours) : |
|---|---|

Autre personne à joindre en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Allergies à signaler :

Engagement :

Le 1er premiers cours est sans engagement.

A partir du 2ème cours, aucun remboursement ne sera effectué si le pratiquant ne se rend plus à l'activité, quel qu'en soit le motif.

De plus, le pratiquant s'engage à respecter les horaires, les personnes, les locaux et le matériel mis à sa disposition, dans un esprit sportif.

Un comportement répété inapproprié, violent ou irrespectueux de l'enfant (ou de sa famille) pourra conduire à une exclusion temporaire ou définitive des activités pratiquées, sans remboursement possible. Enfin, si les documents demandés par l'association ne sont pas fournis (notamment le règlement), le pratiquant pourra se voir refuser l'accès au cours.

Règlement (exigible à l'inscription) :

Les règlements peuvent s'effectuer par chèque (à l'ordre de l'Espoir Sportif Thorignais) ou espèces. Les chèques-vacances ou coupons-sport ANCV sont désormais acceptés (sans rendu monnaie). Une facture peut être établie sur demande.

Autorisations parentales :

Je soussigné(e),, représentant légal de l'enfant,
autorise celui-ci :

- à être pris en photo et/ou vidéo dans le cadre des activités pratiquées en vue de publications internes à l'EST, site de la mairie de Thorigny, flyers...
- à rentrer seul à l'issue de la séance et décharge ainsi l'association (et l'encadrant) de toute responsabilité.
- à rentrer avec (noms, prénoms, lien de parenté des personnes autorisées à accompagner l'enfant) à l'issue de la séance et décharge ainsi l'association (et l'encadrant) de toute responsabilité :.....
.....
.....
- À prendre un transport collectif ou à monter dans un véhicule particulier, pour un déplacement s'inscrivant dans le programme d'activités
- à être transféré à l'hôpital par un service d'urgences (pompiers, SAMU...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale y compris une anesthésie et ce, après en avoir été informé.

Les accompagnants doivent s'assurer de la présence de l'éducateur en début de séance. Aussi, la responsabilité de l'association cesse-t-elle à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les enfants sont alors placés sous la responsabilité parentale.

Date

« lu et approuvé »

Signature

